

FICHE SERVICE DE GESTION

2025/2026

Elève - Réinscription

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

NOM Prénom Classe

Adresse

Né-e le / /

REGIME :

- Elève interne au forfait
- Elève demi-pensionnaire au forfait facturé 5 jours/semaine

NOUVEAUTE TRES IMPORTANTE : plus de passage au ticket journalier autorisé

- Elève externe (ne mange pas au lycée)

Le tarif du repas appliqué dépendra des ressources de la famille en fonction du quotient familial.

L'inscription en ligne est obligatoire sur le site : bretagne.bzh/dansmonlycée

Sans inscription le tarif maximum du repas sera appliqué.

Pour information, le tarif appliqué à compter de la rentrée scolaire prochaine :

Tranche QF	1	2	3	4	5	6	7	8
	<= 500	<= 700	<= 900	<= 1100	<= 1500	<= 1700	<= 2000	> 2000
Tarif	2,70 €	2,85 €	0,15 €	3,45 €	3,90 €	4,20 €	4,50 €	4,80 €

QF : quotient familial

Le forfait est dû dans son intégralité. Les conditions de remboursement sont les suivantes : grève, exclusion, stage, absence pour maladie de 5 jours consécutifs ou plus avec certificat médical, voyage scolaire.

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE LEGAL FINANCIER (qui paye les frais scolaires)

NOM Prénom

Courriel.....

RIB : document obligatoire chaque année

En aucun cas, nous n'utiliserons ces données bancaires pour un prélèvement sans votre autorisation.

A SCOTCHER ICI



CHOIX DU REGLEMENT

Rappel : Le paiement de la demi-pension s'établit par forfait trimestriel.

Je souhaite régler :

En plusieurs mensualités	A réception de la facture (chaque fin de trimestre)
<input type="checkbox"/> Par prélèvement automatique <u>mensuel</u> à partir de novembre 2025 :	<input type="checkbox"/> Par chèque dès réception de la facture (chèque à l'ordre du LP Coëtlogon)
Le mandat de prélèvement ci-joint doit être <u>rempli</u> par le responsable qui paye les frais scolaires et le RIB doit être obligatoirement à son nom.	<input type="checkbox"/> Par espèces au service de gestion du lycée
<i><u>Si l'élève est boursier, nous n'effectuerons pas de prélèvements</u></i>	<input type="checkbox"/> Par virement bancaire à réception de la facture
ELEVE BOURSIER <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	



NOM DE L ELEVE

PRENOM

CLASSE

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **(NOM DU CREANCIER)** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **(NOM DU CREANCIER)**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 78 ESD 483703

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE COETLOGON

Adresse : 53 RUE Antoine JOLY BP18307

Code postal : 35083

Ville : RENNES CEDEX

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le LP COETLOGON. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le LP COETLOGON.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.